



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

**Avis d'ouverture d'enquête publique
portant sur un projet de parc photovoltaïque au sol sur la
commune de MIREMONT au lieu-dit « le Milliaseix »**

Une enquête publique d'une durée consécutive de trente-six jours est ouverte **du lundi 15 octobre au lundi 19 novembre 2018 inclus** à la mairie de Miremont sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol au lieu-dit « le Milliaseix » sur le territoire de la commune de Miremont.

L'enquête publique est conduite dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire n°063228181002 déposée le 24 avril 2018 par la société SERGIES concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 2086 Kwc. L'installation sera constituée de 5795 modules, d'un poste de livraison et d'un poste de transformation, sur une superficie de 11 359 m².

Les éléments constitutifs du dossier de demande de permis de construire comprenant notamment une étude d'impact, son résumé non technique, le courrier de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) informant de l'avis sans observation de l'autorité environnementale, les avis des services consultés ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus gratuitement à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Miremont, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h**

Pendant toute la durée de l'enquête, ces documents seront également consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html> et depuis un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Puy-de-Dôme-5ème étage-bureau de l'environnement (aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, de 8 h 15 à 16 h et 8 h 15 à 15 h 30 le vendredi)

Par décision du 19 septembre 2018, M. le Président du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné M. Claude Devès, professeur émérite de droit public, en qualité de commissaire-enquêteur.

Celui-ci recevra les observations et propositions du public à la mairie de Miremont :

- **lundi 15 octobre 2018 de 9 h à 12 h**
- **mardi 6 novembre 2018 de 9 h à 12 h**
- **lundi 19 novembre 2018 de 13 h à 16 h**

Les observations et propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être exprimées oralement au commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, à la mairie de Miremont où elles seront annexées au registre d'enquête.

Elles pourront également être consignées par les intéressés par courriel, à l'adresse suivante : **pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr**

Tout renseignement complémentaire sur ce projet pourra être obtenu auprès du responsable du projet : M. Reda Terroufi, ingénieur projet : Société SERGIES, 78, Avenue Jacques Coeur-CS 10 000- 86068- Poitiers cedex 9 : reda.terroufi@sergies.fr ou auprès de la Direction Départementale des Territoires Agence Combrailles Nord Limagne (M. Thierry Darbeau Tel:04.73.64.64.06)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Miremont et sur le site internet des services de l'Etat .<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/photovoltaique-r1366.html>

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Puy-de-Dôme. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.